



**Election des Conseils Régionaux et Interrégionaux
de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes**

La date des élections au Conseil Régional de Bourgogne de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes a été fixée au 21 juin 2007.

Sont électeurs les membres titulaires des Conseils Départementaux.

Sont éligibles les masseurs kinésithérapeutes enregistrés à la préfecture avant le 21 juin 2004.

La répartition des sièges à pourvoir dans chacun des deux collèges est la suivante :

Régions et départements	Nombre des conseillers libéraux titulaires à élire	Nombre de conseillers salariés titulaires à élire	Nombre de conseillers libéraux suppléants à élire	Nombre de conseillers salariés suppléants à élire
BOURGOGNE :	7	2	7	2
- Côte-d'Or	3		3	
- Nièvre	1		1	
- Saône-et-Loire	2		2	
- Yonne	1		1	

Vous pouvez vous porter candidat en adressant votre déclaration de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer contre récépissé à l'adresse suivante :

DRASS DE BOURGOGNE
11, rue de l'Hôpital
21000 DIJON

Votre candidature doit être signée et mentionner votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel.

Elle doit parvenir à la DRASS au moins un mois avant la date de l'élection.

Vous pouvez joindre une profession de foi qui doit être rédigée en français, sur un feuillet unique en noir et blanc, au format 210x297 mm et n'être consacrée qu'à votre présentation et aux questions relatives à l'ordre.

Les déclarations de candidature effectuées suite à l'appel d'avril 2006 ne sont plus valables et ne constituent aucun engagement.